



## Maintien à domicile : le Département aux côtés des services d'aide à domicile pour la modernisation de leurs flottes de véhicules

La Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, Coralie Dénoues s'est rendue le 21 septembre à la Fédération ADMR des Deux-Sèvres à Échiré pour la remise symbolique des clés de nouveaux véhicules. L'ADMR est l'une des 8 structures de Services Autonomie à Domicile (SAD) accompagnées par le Département dans le cadre d'un programme ambitieux de modernisation des flottes, financé en partie grâce à une enveloppe nationale de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

### Un choix politique fort : soutenir la mobilité des services d'aide à domicile

Lors de sa commission permanente du 27 avril 2026, le Conseil départemental des Deux-Sèvres a délibéré pour valider l'attribution des subventions aux 8 structures SAD candidates, concrétisant ainsi l'engagement du Département en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

Ce choix s'inscrit dans une démarche initiée dès 2025 : le décret n° 2025-817 du 13 août 2025 a attribué au Département des Deux-Sèvres une enveloppe de 505 079 € de la CNSA, destinée au financement d'actions en faveur des Services Autonomie à Domicile. Le Département a fait le choix d'utiliser cette enveloppe de manière volontariste, en lançant un appel à candidatures entre janvier et avril 2026, ouvert à l'ensemble des structures SAD du territoire.

Ce programme a été pérennisé avec une enveloppe annuelle de 505 079 €, confirmant ainsi le rôle central du Département comme pilote de ce dispositif au bénéfice des SAD deux-sévriens.

### Un bilan concret : 8 structures, 34 véhicules, 14 bornes

Suite à l'appel à candidatures, 8 structures SAD ont été retenues sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres, permettant le financement de :

- 34 véhicules à faible émission de CO2 ;
- 14 bornes de recharge électrique.

La Fédération ADMR des Deux-Sèvres, l'une de ces 8 structures bénéficiaires, reçoit ce jour 4 voitures électriques AIXAM et 5 Renault Twingo : une illustration concrète de ce programme départemental.

## **Mobilité, emploi et transition écologique : un triple enjeu**

Au-delà du renouvellement des flottes, ce programme répond à trois enjeux complémentaires. Il garantit d'abord la continuité des interventions auprès des personnes âgées et handicapées : sans déplacement, pas d'intervention possible et sans intervention, pas de maintien à domicile.

Il favorise ensuite l'accès à l'emploi, notamment pour les salariés ne disposant pas du permis de conduire, grâce aux voiturettes électriques sans permis. Il contribue enfin à la transition écologique des services de proximité, en réduisant leur empreinte carbone sur l'ensemble du territoire deux-sévrien.

### **Les chiffres**

## **34 véhicules**

**et 14 bornes achetés** : c'est le bilan complet du programme du Département en soutien à la mobilité des Services Autonomie à Domicile (SAD)

## **8 structures**

**bénéficiaires** pour un territoire mieux couvert et des professionnels mieux équipés.

## **505 0979 €**

le montant total de l'enveloppe dédiée à l'acquisition des véhicules pour les 8 structures de SAD.

« Le Département a voulu porter ce programme avec ambition, pour que chaque Deux-Sévrien fragile puisse compter sur un service de proximité fiable et moderne. »

**Coralie Dénoués,**  
Présidente du Département  
des Deux-Sèvres

« Ces véhicules, c'est la garantie que nos professionnels de l'aide à domicile pourront se déplacer partout sur le territoire pour accompagner les personnes qui en ont besoin. Un engagement concret, au service des plus fragiles. »

**Sylvie Renaudin,**  
Conseillère départementale  
en charge de l'autonomie